Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 93 (1967)

Heft: 10

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

 En confiant des mandats de recherche rémunérés à des instituts de recherche universitaire ou à des professeurs.

— En finançant cette recherche par des subventions destinées à des étudiants ou à des professeurs, soit indirectement par l'intermédiaire de fondations soutenues par l'industrie, telle la « Ford Foundation », soit directement.

 En mettant à disposition des universités l'équipement nécessaire pour les laboratoires de recherche.

Même s'ils sont conscients que les bénéfices immédiats qu'ils peuvent attendre de la recherche universitaire sont faibles, les industriels américains ont compris l'intérêt qu'ils avaient de la soutenir, ne fut-ce qu'en encourageant des étudiants à se spécialiser ainsi dans leur spécialité, et en sélectionnant et en s'attachant ainsi ceux qui leur paraissent les plus doués.

Comme autre exemple de collaboration industrieuniversité, on peut signaler l'organisation d'une multitude de séminaires ou cours de faible durée, organisés pendant les vacances, soit dans les entreprises, soit dans les universités et auxquels participent soit des ingénieurs de la pratique, soit des professeurs.

On peut se demander si, en Suisse également, il n'y aurait pas lieu d'encourager des échanges entre le corps des professeurs et les ingénieurs de la pratique en multipliant les postes d'enseignement à temps partiel et en créant également des postes de « professeurs visiteurs ».

L'expérience que j'ai faite m'a montré combien était stimulante la possibilité de faire une ou deux années d'enseignement dans le cours d'une carrière d'ingénieur.

La SIA pourrait utilement encourager ces échanges de personnes entre l'industrie et le corps enseignant des écoles d'ingénieurs. D'autre part, pour bénéficier de l'enseignement qui leur est donné, en particulier dans le domaine des sciences nouvelles du « System engineering » et « Bio engineering », il est souhaitable que les étudiants puissent appliquer ces nouvelles connaissances à des

problèmes de la pratique et qu'une meilleure communication soit établie dans ce but entre les universités et l'industrie, en Suisse également.

Ceci pourrait faire l'objet d'une commission de la SIA pour l'encouragement de la recherche universitaire, dont la tâche serait la suivante :

- Solliciter les ingénieurs de la pratique des sujets qui pourraient faire l'objet d'une recherche universitaire, sous la forme de travaux de semestre, de diplôme ou de doctorat.
- Transmettre les sujets ainsi obtenus aux professeurs universitaires, en fonction de leurs spécialités qui, après examen et compléments éventuels, transmettraient ces thèmes d'étude, sous forme de « contrats d'étude », soit à des étudiants, soit à des équipes de trois ou quatre étudiants.

Attribution éventuelle de subventions, si cette recherche demande des moyens particuliers.

 Mise en relation de, ou des étudiants, avec celui qui a fait la proposition de recherche, pour discussion et interprétation des résultats obtenus.

 Détermination des suites à donner aux recherches ainsi effectuées, soit sous forme de brevets ou de publications.

8. Conclusion

Les hautes écoles techniques sont un des lieux où se prépare l'avenir de notre pays. Les méthodes utilisées aux USA méritent une attention particulière. Sans vouloir copier ou les transposer, il y a intérêt à les connaître et à s'en inspirer, en particulier sur les points suivants:

- Orientation professionnelle

- Structure des études d'ingénieurs

Création de postes de travail à temps partiel, permettant à des étudiants de couvrir leurs frais d'étude

 Echanges de personnes entre l'industrie et le corps enseignant des écoles d'ingénieurs

 Encouragement de la recherche universitaire par des contrats d'étude

Il entre dans les attributions de la SIA de se préoccuper de ces problèmes et d'apporter une contribution à leur solution.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal

de la 69^e assemblée générale du 12 juin 1965 dans l'aula du Musée des sciences naturelles et d'éthnologie à Bâle ¹

Présidence : M. A. Rivoire, architecte, président de la SIA.

Procès-verbal : M. Beaud.

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de la 68^e assemblée générale du 18 mai 1963, à Genève.
- 2. Allocution du Président de la SIA, M. A. Rivoire, arch. dipl. EPF.
- 3. Propositions de l'assemblée des délégués.
- 4. Lieu et date de la prochaine assemblée générale.
- 5. Divers.

Le président ouvre la séance à 9 h 05. Il salue en particulier M. Ruckli, directeur du Service fédéral des routes et des digues, M. von Tobel, directeur des Constructions fédérales, et M. Portmann, ingénieur en chef de la Division des travaux de la Direction générale des CFF, les membres d'honneur présents et les représentants de la presse. Le président regrette le décès de M. Lucchini, ancien directeur des CFF et durant de longues années président de la section du Tessin, dont l'activité a toujours été très appréciée dans la société.

L'assemblée approuve l'ordre du jour.

Procès-verbal de la 68e assemblée générale du 18 mai 1963, à Genève

Il n'y a pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé.

Allocution du président de la SIA, M. A. Rivoire, arch. dipl. EPF

M. Rivoire présente son rapport sur l'activité de notre société pendant les deux années écoulées :

 $^{1}\,\mathrm{Texte}$ remis au $Bulletin\ technique,$ pour publication, le 21 avril 1967. (Réd.)

L'effectif total de nos membres a passé, de fin 1962 à fin 1964, de 5551 à 6001, soit une augmentation de 450 en deux ans. A cette augmentation, les ingénieurs électriciens et mécaniciens ont participé pour 88, les ingénieurs civils 201, les architectes 135, les ingénieurs ruraux, topographes et forestiers pour 41. En revanche, les ingénieurs d'autres spécialités ont marqué un recul de 15 unités.

Au cours de ces deux années écoulées se tinrent quatre assemblées des délégués, soit en 1963 l'une à Genève, l'autre à Soleure, et en 1964, la première à Lausanne, dans le cadre de l'Exposition nationale et la seconde à Berne. Les présidents des sections ont été réunis, quant à eux, trois fois. Enfin, votre Comité central a tenu, pendant ces deux années, 16 séances dont deux s'étendaient chacune sur deux jours.

Les quelque 40 commissions et les 6 groupes professionnels ont eu une activité intense. Je voudrais saisir l'occasion de cette assemblée générale pour exprimer à tous les membres qui participent aux travaux de ces commissions et de ces groupes, la très grande reconnaissance de notre société. Sans eux, en effet, la SIA serait vidée de sa substance et ne jouerait pas le rôle éminent

que nous lui connaissons.

En 1963 et 1964, du fait de deux votations fédérales, l'une concernant la loi sur la formation professionnelle, l'autre les mesures dites de lutte contre la surchauffe, à nouveau, notre société a pris conscience à quel point ses membres sont étroitement liés à la vie civique et politique de notre pays. Non seulement indirectement comme citoyens, mais très directement comme ingénieurs et comme architectes. Ce fut l'occasion fort intéressante pour les sections et le Comité central de connaître l'esprit dans lequel nos membres étaient disposés à aborder et à affronter ces deux questions importantes.

Importantes, puisque la loi fédérale dont il s'agit réglemente tout un secteur de la formation profession-nelle en Suisse, formation dont les ingénieurs et les architectes bénéficient à leur tour par le truchement de leurs collaborateurs. Mais cette loi, en fixant les titres des diplômés des écoles techniques supérieures, contribue en même temps à mettre un peu d'ordre dans ce problème non encore définitivement résolu de la protection des titres.

L'autre question importante fut celle soulevée par les arrêtés fédéraux sur les crédits d'une part, et sur la construction d'autre part. Arrêtés auxquels s'ajoute encore l'arrêté du Conseil fédéral sur la main-d'œuvre. Il va de soi que ces mesures destinées à freiner la surchauffe n'ont pas laissé indifférents et continuent à préoccuper ingénieurs et architectes. La SIA s'est appliquée particulièrement à rendre attentive l'opinion publique et les autorités au fait que ces mesures ne devraient, en aucun cas, entraver et retarder les études, la recherche et la mise sur pied de projets, faute de quoi le remède serait pire que le mal. Un frein à tout ce qui doit préparer notre pays pour l'avenir serait mortel.

En 1963 et 1964, deux importantes commissions ont été créées. La Commission centrale des normes et la Commission d'urbanisme et du trafic. La première, en qualité de Conseil technique du Comité central coordonne tous les efforts entrepris par la SIA en matière de normes. Elle veille à leur mise à jour et à leur adap-

tation continuelle; elle détermine les besoins dans les secteurs où des normes n'existent pas encore. Cette commission a déployé une très grande activité et son existence s'est révélée indispensable. C'est l'occasion ici de remercier son dévoué président, M. A. Métraux, membre du Comité central.

La deuxième nouvelle commission est celle d'urbanisme et du trafic, qui est chargée par le Comité central d'étudier à son intention quelle contribution, sur le plan national, la SIA peut apporter dans ce domaine qui touche aussi bien l'aménagement du territoire, le programme routier, le trafic par voies ferrées, routières, aériennes et fluviales que la disponibilité du sol urbain, etc. Cette commission a notamment pour tâche de définir la position et le rôle de l'architecte et de l'ingénieur en matière d'urbanisme, dans le sens le plus large.

Pendant ces deux années écoulées, je voudrais relever la part importante que toutes nos sections ont prise à l'activité générale de notre société. C'est par les sections que nos membres peuvent être le plus directement atteints et que les contacts les plus directs et personnels peuvent être pris. Par des conférences, des exposés, des visites, des excursions, des travaux au sein de petits groupements, les sections offrent la possibilité à chacun de se documenter et de participer activement à la vie de la SIA. Les sections sont en outre les mieux placées pour intervenir auprès des autorités locales et cantonales. Je tiens à l'occasion de cette assemblée à exprimer aux sections et plus particulièrement à leurs comités et à leurs présidents, la très vive reconnaissance du Comité central et de notre société tout entière.

Les préoccupations de la société sont de plus en plus nombreuses, j'entends relever en particulier celle concernant l'éthique des professions d'ingénieurs et d'architectes, et celle relative aux rapports, à la collaboration dans l'exercice de leurs professions respectives entre ingénieurs, architectes, maîtres de l'ouvrage et entrepreneurs. Ainsi que je l'ai annoncé à l'assemblée des délégués de vendredi, le Comité central a décidé la création de deux commissions centrales chargées de lui faire rapport, l'une sur la question extrêmement importante de la déontologie, l'autre sur la question particulièrement actuelle, à l'heure de la préfabrication notamment, des rapports entre mandants et mandataires d'une part et entre mandataires et commettants d'autre part. Il existe en effet actuellement des rapports traditionnels qui ne sont certainement pas tous adaptés aux nouvelles méthodes de travail et qui ne correspondent pas entièrement aux nouveaux impératifs d'une productivité rationnelle et meilleure.

M. le président termine en adressant des remerciements très vifs à la section de Bâle pour l'organisation de l'assemblée générale qui rencontre un très grand succès.

3. Propositions de l'assemblée des délégués

Revision des articles 11 et 29 des statuts

Une précision est apportée à l'article 11 des statuts dans le sens que les membres ont le droit de marquer leur appartenance à la société par la mention des initiales SIA à la suite de leur désignation professionnelle, mais les désignations « bureau d'architecte SIA » et « bureau d'ingénieur SIA » ne sont pas admises.

Cette modification est acceptée à une très forte majorité.

Le nombre des délégués des sections s'approche du chiffre de 200, ce qui a pour conséquence un alourdissement des débats de l'assemblée des délégués. Sur la proposition de la section de Neuchâtel, une revision de l'article 29 des statuts a été entreprise. La nouvelle répartition permet de réduire les délégués à 100, voire 115.

M. Berger, au nom de la section de Neuchâtel, remercie le Comité central de la SIA et l'assemblée des délégués d'avoir accepté d'examiner ce problème de la réduction des délégués.

M. Rivoire relève que la nouvelle répartition permettra une meilleure représentation des petites sections.

La nouvelle rédaction de l'article 29 des statuts est acceptée à une forte majorité.

4. Lieu et date de la prochaine assemblée générale

La section de Berne de la SIA invite la société à tenir sa prochaine assemblée générale ordinaire de 1967 à Berne.

Cette proposition est acceptée avec remerciements.

5. Divers

M. Rivoire, président, communique à l'assemblée générale la décision prise par l'assemblée des délégués du 11 juin 1965 de soutenir le projet qui lui avait été présenté de constituer une Fondation des Registres suisses avec l'appui de la Confédération dès 1966. L'assemblée des délégués a décidé que le Registre doit tenir compte des nouveaux titres introduits par la loi sur la formation professionnelle et comprendre cinq sections:

Ingénieur / Architecte

Ingénieur-technicien / Architecte-technicien Technicien

L'assemblée générale est close à 9 h 45.

Après une brève interruption, M. le professeur Max Imboden, de la Faculté de droit de l'Université de Bâle, conseiller national et président du Conseil suisse de la science, présente une conférence très importante sur le sujet « Die Förderung der wissenschaftlichen Ausbildung und der Ausbau der Schweizerischen Hochschulen ».

Le rapporteur : M. Beaud.

FONDATION DES REGISTRES SUISSES DES INGÉNIEURS, DES ARCHITECTES, DES INGÉNIEURS-TECHNICIENS, DES ARCHITECTES-TECHNICIENS ET DES TECHNICIENS

Communiqué

Le Conseil de la Fondation des registres suisses des ingénieurs, des architectes, des ingénieurs-techniciens, des architectes-techniciens et des techniciens s'est réuni pour la deuxième fois, le 28 avril 1967, sous la présidence de M. H. C. Egloff, ingénieur diplômé EPF, Islikon (TG).

Le Conseil a constaté avec satisfaction que depuis la création du 6 juillet 1966, l'institution s'est organisée solidement, que les séances d'examens se sont poursuivies et que l'intérêt pour les registres suisses s'est étendu à des milieux de plus en plus larges. Le dévouement des experts qui fonctionnent dans les commissions d'examens a été particulièrement apprécié par les membres du Conseil.

La demande d'adhésion de la Fédération suisse des architectes indépendants à la fondation a été accueillie favorablement. Il est heureux que toutes les associations nationales d'architectes aient décidé de soutenir la fondation dans son activité.

Si les premiers mois ont été consacrés principalement à l'organisation interne, il s'agit maintenant de rendre les jeunes attentifs à la possibilité que représente les registres dans leur promotion professionnelle.

En Suisse romande et au Tessin, un mouvement positif se manifeste dans les associations des techniciens et de dessinateurs en bâtiment et en génie civil; il faut espérer qu'il gagnera rapidement la Suisse alémanique.

LES CONGRÈS

Association romande pour l'étude des traitements de surfaces (ARETS) 1

Invitation à la Journée d'informations techniques Neuchâtel, 20 mai 1967

au Laboratoire suisse de recherches horlogères

Dans le cadre de ses activités, l'ARETS a réuni des conférenciers de renommée internationale. Les membres de notre association et toutes les personnes s'intéressant aux traitements de surface sont cordialement invités à cette journée, qui se tiendra à l'auditoire du LSRH, rue A.-Breguet 2, à Neuchâtel, le 20 mai 1967, dès 9 h. précises.

Programme

- 9.00 9.15 M. Gilles Delpin, Dr ès sciences, ingénieur, président de l'ARETS Réception et allocution.
- 9.15 9.45 M. J.-P. Randin, ingénieur chimiste : « La métallisation par réduction en solutions aqueuses ».
- 9.45 10.00 Discussion.
- 10.00 10.45 M. René Godet, du Centre européen pour la recherche nucléaire : « Circuits imprimés ».
- 10.45 11.00 Discussion.
- 11.00 11.45 M. Fleisch, ingénieur des Etablissements Frappaz: « Développement des automates individuels, programme dans les traitements de surfaces ».
- 11.45 12.00 Discussion.
- 12.00 12.30 Apéritif, offert par la Revue polytechnique. Déjeuner.
- 14.45 15.30 M. Lamarca, ingénieur, Société Parker : « Les nouveautés en matière de protection et de décoration par revêtements électrolytiques des métaux précieux ».
- 15.30 15.45 Discussion.
- 15.30 16.30 M. Bacquias, ingénieur-conseil : « Préparation de surface et dépôts sur métaux non communs ».
- 16.30 16.45 Discussion.
 - 17.00 Clôture.

Inscriptions auprès du secrétariat de l'ARETS.

 1 Siège : Genève, rue Viollier 11 - Tél. (022) 35 00 24 (heures bureau : 42 46 75). - Compte de chèques postaux 12 - 7833).

Association suisse pour l'aménagement des eaux

56e assemblée générale

Samedan, 29 juin - 1er juillet 1967

L'assemblée générale de cette association aura lieu jeudi 29 juin 1967, à 17 h., en la Salle communale de Samedan. Elle sera suivie d'une conférence de M. Paul Risch, professeur à l'Université de Berne, sur le thème : « Fremdenverkehrs- und Kurortsplanung im Engadin ».